

C'étaient là les menues peccadilles des gens de service. Mme Robertois raconta que sa cuisinière lui avait dérobé plusieurs pièces d'argenterie, plus précieuses encore par la façon que par la matière. M. Lumphrey avait-eut, lui, son secrétaire forcé et dévalisé par un valet de chambre qui était en ce moment en tête à tête avec le juge d'instruction. Quant à M. et Mme Des Aubiers, mariés depuis un an à peine, ils avaient été sur le point de plaider en séparation de corps et de biens, grâce aux faux rapports, aux lettres anonymes et autres manœuvres honnêtes d'une jeune bonne de 17 ans.

Les domestiques étrangers valaient moins encore que ceux de France : le contre-amiral Sautour qui, ayant beaucoup voyagé, avait beaucoup vu et retenu, nous fit frémir en nous racontant l'empoisonnement de tout un équipage, opéré par un cuisinier italien que le capitaine de vaisseau avait appelé méchant gâte-sauce. Trois personnes avaient succombé, et près de cent autres avaient été si malades qu'on avait été obligé de mettre en panne en pleine mer, les hommes n'étant plus assez valides pour conduire le bâtiment.

Ces racontars ne semblaient guère intéresser M. Valon. Lui qui parle bien et qui aime à parler, n'ouvrit pas la bouche de la soirée. Aussi lui dis-je le lendemain :

— Vous vous êtes joliment ennuyé hier chez Mme des Brossards.

— En effet.

— Il est certain que la conversation a été tout le temps d'un vulgarisme..

— Le vulgarisme ne me déplaît pas autant que vous pourriez le croire : il détend les nerfs, repose la tête, rend plus dispos au prochain travail. Seulement je veux que la conversation, si elle est vulgaire, ne viole ni la charité, ni la justice. Or hier, après s'être donné le tort de crier sur les toits les défauts de pauvres gens qui ont autant que nous besoin de leur réputation, on a commis une véritable injustice en englobant toute la gente domestique dans une réprobation presque général. J'avais envie de prendre la parole et de me faire l'avocat de ces affreux cochers, de ces misérables cuisinières, de ces odieuses femmes de chambre.

— Vous leur porter donc un vif intérêt ?

— Je ne leur porte pas plus d'intérêt qu'à d'autres ; mais j'ai à leur sujet des idées bien arrêtées et ne ressemblant en rien à celles qui furent émises dans la conversation d'hier. Je soutiens que, de même que les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent, nous avons les serviteurs que nous méritons ; que ces serviteurs sont ce que nous les faisons, et qu'il est extrêmement rare qu'un bon maître n'est pas un bon domestique. Ma thèse s'appuie sur de nombreuses observations, et en particulier sur une histoire que je puis vous conter et qui modifiera peut-être vos idées sur les domestiques, car vous étiez hier soir un des plus acharnés contre ces peuvres gens.

— Croyez-vous ?

— Certainement ; mais voici mon histoire. Je fus, il y a quinze ans, désigné par le sort pour faire partie du jury de la Cour d'Appel de Riom. Les affaires étaient nombreuses et graves. Nous fûmes plus sévères qu'on ne le serait aujourd'hui. Un assassin fut condamné à mort ; un incendiaire aux travaux forcés à perpétuité. Soit que notre sévérité fut épuisée, soit que le talent de l'avocat nous eut séduits, nous renvoyâmes acquitté et indemne un paysan d'une trentaine d'années qui s'était rendu coupable de plusieurs vols considérables au détriment de son

maître. Le maître jouissait d'une fort médiocre considération que, naturellement, l'avocat du voleur ne se fit pas faute de diminuer encore. M. X... fut vilipendé. En vain le président fit observer qu'il ne s'agissait pas de savoir si M. X... était un usurier, mais si son domestique était un voleur ; M. Robinet reconnut que M. le Président avait raison, et — recommença à fustiger l'usurier. Le ministère public buvait du lait. Il espérait bien que la volée de bois vert administrée au maître n'empêcherait pas la condamnation du domestique. Son attente fut trompée ; le paysan auvergnat fut acquitté à une voix de majorité. J'étais de la minorité et si mes collègues m'eussent écouté, ils auraient émis un verdict qui aurait permis à la Cour de condamner le voleur à cinq ou six bonnes années de réclusion.

Dix années s'écoulèrent. Etant allé visité à Bordeaux un ancien ami du collège devenu un riche capitaliste, je ne rencontrai pas M. Desbont. Il était à la campagne avec sa famille. Comme cette absence ne devait durer que vingt-quatre heures, j'en pris aisément mon parti. Défendant d'avertir M. Desbont, je m'installai chez lui comme il se serait, en pareille occasion, installé chez moi. Je fus servi par un homme d'une quarantaine d'années, le seul domestique qui se trouvât dans la maison.

— Où avais-je vu cette figure-là ?

Telle était la question que je me posais à table, dans ma chambre, dans le jardin, partout où je rencontrais Silvain.

J'avais un souvenir vague, mais obstiné, d'avoir vu, dans des circonstances extraordinaires ces joues rebondies, ces yeux à fleur de tête, ces petits yeux gris. Ce personnage aujourd'hui inoffensif s'était autrefois rencontré sur mon chemin, avait occupé mon attention et m'avait inspiré des sentiments où l'estime et la sympathie ne dominaient pas. De ceci j'étais sûr. Mais où, quand m'étais-je rencontré la première fois en présence de Silvain ? voilà ce que je ne parvenais pas à débrouiller. En vain m'efforçais-je de me représenter à moi-même le ridicule de ces préoccupations, je ne parvenais pas à m'en débarrasser.

L'arrivée de M. Desbont et de sa charmante famille ne changea pas beaucoup mon état d'esprit. Je suis tenace et quand j'ai commencé à chercher la solution d'un problème, il faut que je la trouve. Il y va de mon appétit et de mon sommeil.

Un matin, au coup de cinq heures, au moment où Silvain, exécutant mes ordres, tirait mes rideaux pour me réveiller, ma mémoire me rappela clairement et distinctement que le serviteur de M. Desbont n'était autre que l'auvergnat acquitté aux assises de Riom, par un jury débonnaire, malgré trois ou quatre vols domestiques.

M. Desbont choisissait bien ses valets de chambre. Quelle imprudence de laisser seul cet homme-là dans une maison où il y avait des secrétaires et des armoires dans tous les coins, et de l'or, de l'argent, des billets de banque, des valeurs, des objets précieux dans toutes les armoires et tous les secrétaires ! Il ne restait plus qu'à lui confier les clefs ! Je m'aperçus qu'on n'avait pas manqué à cette suprême imprudence. Un jour, devant moi, M. Desbont donna à Sylvain la clef de son bureau, en le chargeant d'y aller prendre je ne sais plus quel papier.

Ce fut la goutte d'eau faisant déborder le vase. Sous peine de trahir l'amitié, je devais parler et dire à quel personnage on témoignait une pareille confiance. Je résolus néanmoins d'y mettre de la prudence, de la discrétion, et de ne dire que ce qui serait indispensable. Du caractère dont je connaissais mon ami, je comprenais que le meilleur parti à prendre était de le décider à congédier sans esclandre et sans explication ce serviteur dan-